

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

399^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 1^{er} novembre 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Prière

2. Autorisation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales et à la démarche Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT que par l'article 142 du code municipal de la province de Québec, le maire Yvon Lafond avait mis son droit de veto suite à l'adoption de la résolution numéro 2010-10-269, le directeur général soumet de nouveau ce sujet avant l'adoption du procès verbal.

Le maire Yvon Lafond explique les raisons pour lesquelles il a pris cette décision et demande à chaque membre du conseil à se prononcer sur ce sujet.

Le vote est demandé et le maire appelle le vote : pour 6 contre 0

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade veut mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT qu'en mettant à jour sa politique familiale et en réalisant la démarche Municipalité amie des aînés, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale.

2010-11-282 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une demande de subvention au montant de 17 000,00 \$ pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade auprès du ministère de la

Famille et des Aînés pour la mise à jour de sa politique familiale et pour la démarche Municipalité amie des aînés.

QUE le conseil municipal autorise Yvon Lafond, maire, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

QUE le conseil municipal maintienne au sein du conseil un poste de responsable des questions familiales en y ajoutant le dossier aînés pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité.

QUE le conseil municipal désigne Mario Charest, conseiller municipal au poste de responsable des questions familiales et du dossier aînés.

Adoptée.

<p>3. Répartition des dépenses dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés</p>
--

CONSIDÉRANT que par l'article 142 du code municipal de la province de Québec, le maire Yvon Lafond avait mis son droit de véto suite à l'adoption de la résolution numéro 2010-10-269, le directeur général soumet de nouveau ce sujet avant l'adoption du procès verbal.

Le maire Yvon Lafond explique les raisons pour lesquelles il a pris cette décision et demande à chaque membre du conseil à se prononcer sur ce sujet.

Le vote est demandé et le maire appelle le vote : pour 6 contre 0

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade veut mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite travailler à la mise à jour de sa politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés en partenariat avec les autres municipalités de la MRC des Chenaux afin de dynamiser le processus, de bonifier le travail de la municipalité à la lumière des expériences des autres et de consolider une vision régionale des questions familiales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite mettre en commun avec d'autres municipalités de la MRC une partie des ressources financières allouées à la mise à jour de la politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés pour engager une personne ressource commune qui soutienne le travail du comité famille local, assure l'élaboration d'un plan d'action d'ensemble pour la MRC et la production et la diffusion d'un rapport commun;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite conserver une partie du financement pour défrayer des frais de rencontre encourus par son comité famille et des honoraires de ressources humaines utilisées localement pour la mise à jour de la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés;

2010-11-283 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal, dans le cas où il recevrait du ministère de la Famille et des Aînés le montant prévu de 17 000,00 \$ pour supporter la mise à jour de la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés, conserve un montant

de 6 555,00 \$ et s'engage à verser à la MRC des Chenaux un montant de 10 445,00 \$ pour les dépenses communes.

Adoptée.

4. Adoption de l'ordre du jour

2010-11-284 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2010-11-285 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

6. Affaires découlant du procès-verbal précédent

La conseillère Diane Aubut donne de l'information concernant la restauration des calvaires.

7. Informations générales

7.1: Statistiques

7.1.1 : Consommation électrique

7.1.2 : Consommation d'eau

8. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre.

9. Administration générale

9.1 : Adoption des comptes

2010-11-286 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 237 239,11 \$.

Liste des comptes payés	146 605,61 \$;
Liste des comptes à payer	55 517,31 \$;
Liste des salaires	35 116,19 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

9.2 : Argent encaissé

Le montant sera donné lors de la prochaine séance régulière du 6 décembre.

9.3 : Formation d'un comité pour l'engagement d'un(e) adjoint(e) administratif(ve)

CONSIDÉRANT l'obligation d'engager un(e) nouvel(le) adjoint(e) administratif(ve) :

2010-11-287 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de former un comité de cinq personnes soit : Mesdames Claire St-Arnaud, Germaine Leboeuf, Julie Trépanier, Messieurs Yvon Lafond et René Roy;

Ce comité fera leurs recommandations au conseil municipal qui prendra la décision officielle de l'engagement de cette personne lors d'une prochaine séance du conseil.

Adoptée.

9.4 : États comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2010

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal de la province de Québec, le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé à la table du conseil les deux états comparatifs des revenus et des dépenses se terminant le 30 septembre 2010.

9.5 : Rapport du maire

Le maire Yvon Lafond informe les personnes présentes que, conformément à l'article 955 du code municipal, il présentera son rapport sur la situation financière de la municipalité, le 22 novembre 2010, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

9.6 : Prévisions budgétaires 2011

Conformément à l'article 954 du code municipal, les prévisions budgétaires 2011 seront présentées le 20 décembre 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

9.7 : Demande aux organismes

La majorité des organismes qui ont reçu la résolution numéro 2010-10-278 ont fait parvenir à la municipalité leurs demandes de contribution financière pour l'année 2011 ainsi que leurs derniers états financiers.

10. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : Réforme cadastrale, fonction du président du comité consultatif d'urbanisme, égouttement de terrain, effet de serre.

11. Aréna

11.1 : Emprunt temporaire

Considérant que suite à l'adoption du règlement d'emprunt 2010-10-294 pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade, la municipalité se doit de faire un emprunt temporaire conformément à l'article 1093 du code municipal de la province de Québec;

2010-11-288 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu unanimement d'emprunter un montant de cent cinquante-cinq mille dollars au Centre Financier Desjardins au taux préférentiel plus 1% pour une période de quatre mois et d'autoriser le maire Yvon Lafond et le directeur général René Roy à signer les documents à cet effet.

Adoptée.

11.2 : Acquisition de l'aréna

Le maire informe que le contrat d'acquisition de l'aréna n'a pu être signé le 29 octobre dernier puisque nous aurions été obligés de payer les taxes TPS et TVQ au montant total de 19 956.25 \$; il y aura un organisme sans but lucratif (OSBL) de former pour éviter de payer ces dites taxes.

11.3 : Formation d'un comité de sélection

2010-11-289 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de former un comité de sélection dans le but d'engager du personnel de l'aréna aussitôt que la municipalité sera propriétaire; ce comité sera formé de mesdames Annick Boulanger, Danielle Elliott et monsieur René Roy.

Ce comité fera leurs recommandations au conseil municipal qui prendra la décision officielle de l'engagement de cette personne lors d'une prochaine séance du conseil.

Adoptée.

11.4 : Convention de travail régissant les conditions de travail de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna

CONSIDÉRANT que la convention collective de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna expirait le 12 août dernier;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2010-07-204 le conseil municipal avait prolongé de 3 mois soit jusqu'au 12 novembre 2010, le contrat de travail;

CONSIDÉRANT le projet de restructuration des loisirs, de la vie communautaire et de l'acquisition de l'aréna;

2010-11-290 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de prolonger jusqu'au 30 avril 2011, le contrat de travail avec une augmentation salariale suivant l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour l'année 2009 soit 0,6 %.

Adoptée.

12. Urbanisme et zonage

12.1 : Adoption du règlement numéro 2010-291 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire ajouter seulement dans le sous-groupe B, atelier d'ébénisterie (meubles, armoires et autres objets en bois)

CONSIDÉRANT que la municipalité avait adopté le premier et le deuxième projet du règlement numéro 2010-291 et que par l'article 135 de la loi de l'Aménagement et de l'urbanisme, la municipalité doit adopter ledit règlement sans aucun changement;

2010-11-291 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de ne pas adopter le règlement numéro 2010-291 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Adoptée.

12.2 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2010-296 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

2010-11-292 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement numéro 2010-296 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-296.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les usages du sous-groupe Atelier artisanal – incidence moyenne dans la zone 113-CR.

3. Usages autorisés dans la zone 113-CR

La grille de spécifications de la zone 113-CR est modifiée par l'ajout de l'usage autorisé suivant :

05 Atelier d'ébénisterie (meubles, armoires et autres objets en bois)

- Faisant partie du Sous-groupe B, groupe Service et atelier artisanal, classe Commerce et service.

La note 2 de la grille de spécifications s'applique à ces usages autorisés.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 113-CR est annexée au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

12.3 : Avis de motion au règlement numéro 2010-296 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

Le conseiller Mario Charest donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-296 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

12.4 : Demande de dérogation mineure numéro 10-05 et plan d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 10-05 concernant une enseigne d'identification d'un commerce avec une augmentation maximale de 20% de la norme prescrite de la superficie d'affichage;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif de l'urbanisme sur la demande de dérogation mineure numéro 10-05 ainsi que l'avis favorable au Plan d'intégration et d'implantation architecturale sur les enseignes (PIIA);

2010-11-293 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 10-05 et plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit acceptée.

Adoptée.

12.5 : Demande de dérogation mineure numéro 10-06

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 10-06 concernant le projet de lotir 3 terrains ne pouvant respecter le règlement de lotissement (1 terrain – largeur de la ligne avant) et rendra dérogatoire en superficie le coefficient d'emprise au sol (10%) de deux terrains déjà construit avec un plan soumis par un arpenteur géomètre;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

2010-11-294 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 10-06 soit acceptée.

Adoptée.

12.6 : Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT une demande d'implantation d'une enseigne temporaire sur un terrain vacant conformément à la réglementation en vigueur sur le lot numéro 416-21;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

2010-11-295 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la demande d'implantation d'une enseigne temporaire soit acceptée.

Adoptée.

13. Aqueduc

13.1 : Mise aux normes de l'eau potable

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2010-10-273 la municipalité a rejeté la soumission de Construction et Pavage Boisvert Inc. pour la mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Stéphane Isabel, ing. chez Consultants Mésar inc. qui consiste à préparer une nouvelle estimation budgétaire du coût des travaux, appel d'offres englobant l'ensemble des travaux et préparation de deux appels d'offres au montant de 12 980.63 \$ taxes incluses tel que la proposition de travail;

2010-11-296 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de travail de Consultants Mésar inc. au coût de 12 980.63 \$ taxes incluses.

Adoptée.

13.2 : Établissement du prix de l'eau potable en provenance de la municipalité de Batiscan pour les années 2010 et 2011

2010-11-297 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter le nouveau coût de l'eau en provenance de la Municipalité de Batiscan au

coût de 0,448 \$ du mètre cube comparativement à 0,460 \$ du mètre cube pour l'année précédente. La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade recevra un crédit de 1 632.39 \$ pour l'année 2009 et un de 1 038.48 \$ pour l'année 2010;

Adoptée.

14. Bibliothèque

14.1 : Formation du CRSBP (Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie)

2010-11-298 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser madame Marie-Line Tanguay à participer à une journée de rencontre avec le CRSBP qui a eu lieu le 23 octobre dernier à l'École nationale de police à Nicolet; les frais d'inscription ainsi que le kilométrage seront payés par la municipalité selon les pièces justificatives.

Adoptée.

14.2 : Représentant et responsable de la bibliothèque municipale

2010-11-299 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la conseillère Danielle Elliott soit la représentante de la municipalité auprès du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres initiées par le réseau;

Que madame Marie-Line Tanguay soit nommée responsable de la bibliothèque municipale et assistera à l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

Adoptée.

15. Demandes diverses

15.1 : École Madeleine-de-Verchères

2010-11-300 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser l'École Madeleine-de-Verchères à vendre de la boisson lors d'une soirée de bienfaisance qui aura lieu à cette école le 27 novembre prochain; l'organisme devra se conformer à l'article 28 des règlements par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée.

15.2 : École secondaire Le Tremplin

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de commandite suite à l'organisation d'un voyage au Costa-Rica.

15.3 : Centraide Mauricie

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de don.

15.4 : Demande Francis Veillette

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de commandite pour l'achat d'uniforme.

15.5 : Le Noël du pauvre

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de don.

15.6 : CAPSA

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2009-09-248, la municipalité acceptait de contribuer un montant par année, et ce, pour la mise en valeur du bassin de la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé par année est de 2000 \$ pour les années 2011, 2012 et 2013

- 2010-11-301** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité contribue pour un montant de 2 000 \$ par année, et ce, pour les trois prochaines années (2011, 2012 et 2013) et autorise le maire Yvon Lafond, à signer l'entente avec la CAPSA.

Adoptée.

16. Divers

16.1 : Virée Ile-du-Large Est

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a plus de virée à l'extrémité est de l'Île-du-Large;

CONSIDÉRANT qu'un propriétaire de ce secteur accepterait que les véhicules virent sur sa propriété moyennant un engagement de la municipalité de réparer les dommages sur son terrain s'il y a lieu ainsi qu'une compensation de 500 \$;

- 2010-11-302** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Adoptée.

16.2 : Souper des Fêtes :

A) Membres du conseil et employés

B) Pompiers volontaires et premiers répondants

- 2010-11-303** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour le souper des fêtes des membres du conseil municipal et des employés : les membres du conseil municipal auront un souper ensemble et une invitation sera faite aux derniers membres du conseil qui les ont précédés et les employés municipaux recevront chacun un montant de 25.00 \$ pour un repas de fête entre eux.

Adoptée.

- 2010-11-304** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser un montant de 25 \$ par pompier et premier répondant pour le repas des fêtes.

Adoptée.

16.3 : Responsable des comités

- 2010-11-305** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé de Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la liste des comités et de leur(s) responsable(s) soit formée comme suit pour la prochaine année :

Aréna : Yves Vinette, Danielle Elliott, Yvon Lafond;

Loisirs : Diane Aubut, Mario Charest;

Association développement industriel et commercial : Yvon Lafond, Germaine

Leboeuf;

Gestion de la rivière : Danielle Elliott;

Ressources humaines et matérielles (convention collective) : Yvon Lafond, Germaine Leboeuf et Yves Vinette;

Aqueduc et voirie : Gilbert Tremblay et Yves Vinette;

Embellissement, parcs et bâtiments : Danielle Elliott et Germaine Leboeuf;

Environnement et urbanisme : Gilbert Tremblay et Diane Aubut;

Service incendie, premiers répondants et protection civile : Gilbert Tremblay et Yves Vinette;

CAPSA : Gilbert Tremblay;

Bibliothèque : Danielle Elliott;

Manoir Madeleine-de-Verchères : Diane Aubut;

Office municipal d'habitation : Germaine Leboeuf;

Politique familiale : Mario Charest;

Gestion des matières résiduelles : Yvon Lafond;

Fleurons du Québec : Danielle Elliott et Germaine Leboeuf;

Dossier culturel : Diane Aubut;

Les Grandes Retrouvailles : Diane Aubut;

Vallée de la Batiscan Actif et en Santé : Mario Charest;

M.R.C. des Chenaux : Yvon Lafond (en cas d'impossibilité du maire, le maire suppléant désigné selon la période est autorisé à représenter la municipalité au conseil d'administration de la M.R.C. des Chenaux).

Maire suppléant : Mario Charest (novembre, décembre 2010, janvier et février 2011), Germaine Leboeuf (mars, avril, mai et juin), Gilbert Tremblay (juillet, août, septembre et octobre).

Adoptée.

16.4 : Déclaration des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, tous les élus municipaux à l'exception du maire ont déposé, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée.

16.5 : Liste des personnes endettées pour taxes municipales

Conformément à l'article 1022 du code municipal, l'état des arriérés de taxes a été déposé à la table du conseil municipal, au montant de 60 389,18 \$.

16.6 : Centre récréatif Jean-Guy Houle

CONSIDÉRANT que les coûts de chauffage sont jugés très dispendieux pour l'utilisation de la salle de quilles et la grande salle ;

2010-11-306

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à fermer le chauffage dans la salle de quilles à l'exception du local où sont situés les filtres des piscines, la grande salle et le hall d'entrée où les thermostats seront en opération à 5 degrés

Celsius ; les employés municipaux effectueront les travaux nécessaires pour éviter le gel de la tuyauterie et du réservoir d'eau chaude; la préposée à l'entretien ménager effectuera une vérification de la bâtisse tous les jours ouvrables; cette fermeture se fera du 15 novembre prochain au 1^{er} mai 2011.

Adoptée.

17. Autres sujets

17.1 : Fondation Rues Principale

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y a eu une visite à Saint-Raymond concernant le travail effectué dans le cadre de Fondation Rues Principale et qu'une rencontre aura lieu au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe avec divers intervenants le 16 novembre prochain.

17.2 : Étude Récréotouristique

Le maire Yvon Lafond informe de l'étude récréotouristique qui se fera dans les prochaines semaines qui aura une durée de 16 semaines et consistera entre autres à une étude sur la création d'un circuit touristique et une rencontre d'information aura lieu au centre communautaire Charles-Henri Lapointe le 10 novembre prochain.

18. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (dérogation mineure, maisons infestées par le Tribolium de la farine et des calandres des grains)

19. Clôture de la séance

2010-11-306-1 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 19.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire